



Communiqué des organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires et Syndicat des étudiants de Nantes (SEN) de Loire-Atlantique.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires et SEN, réunies le 1^{er} février 2013, dénoncent avec détermination la régression que représenterait la transposition de l'accord dit « sécurisation de l'emploi » en projet de loi.

Les garde-fous illusoires précisés dans cet accord pour limiter et rendre plus chers les Contrats à Durée Déterminée ne concernent en réalité qu'une infime partie : les CDD de plus de trois mois ne sont pas concernés, pas plus que les contrats saisonniers, ni les contrats conclus pour une tâche précise ou temporaire et le travail intérimaire.

La transposition de cet accord fragilise considérablement le Contrat à Durée Indéterminée dont la période d'essai a été largement étendue. Déjà, le patronat n'hésite pas à utiliser cette période d'essai comme des CDD.

Le salariat qui est déjà particulièrement frappé par la précarité, un turn-over important, des conditions de travail difficiles subirait une double peine si ces propositions voyaient le jour.

Les accords dérogatoires emploi/compétitivité voulus par Nicolas Sarkozy, par le Medef et entérinés le 11 janvier 2013, permettraient aux employeurs de réduire nos salaires à peau de chagrin ou d'augmenter le temps de travail sous prétexte de préserver l'emploi. Il s'agit d'imposer surtout de nouveaux sacrifices aux salarié(e)s.

La mobilité imposée en cas de restructuration du fait de l'éclatement des multinationales présentes sur l'ensemble du territoire français serait un moyen de licencier pour motif personnel de nombreux salarié(e)s qui refuseraient cette mobilité forcée et exonèrerait le patronat des règles relatives au licenciement économique

La neutralisation des compétences des juges dans les instances judiciaires conformément aux vœux du Medef, dont c'était l'une des premières préoccupations en cas de PSE est aussi inacceptable.

Un tel accord signé par trois organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC) est un véritable coup de poignard dans le dos des salarié(e)s.

Avec un taux de chômage qui ne cesse de progresser, ces propositions n'inverseraient pas cette courbe. Bien au contraire.

Le gouvernement ne doit pas transposer cet accord en projet de loi, accord représentant une régression sociale sans précédent qui détruit notre Code du Travail.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires et SEN de Loire-Atlantique exigent du gouvernement et des parlementaires le rejet de cet accord.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer : c'est le règne du « gré à gré », la destruction des socles de garanties collectives, comme si le salarié était à égalité face à son patron. C'est le libéralisme et sa loi de la jungle !

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires et SEN de Loire-Atlantique appellent à se mobiliser partout pour faire échec à cet accord.

Elles appellent, toutes les organisations qui s'y opposent à les rejoindre pour gagner une mobilisation massive.